



Protéger les professionnels
de santé, tout simplement



Communiqué de presse

10 avril 2020

La Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) aux côtés des professionnels de santé

Suppression des franchises de l'offre maintien de salaire MNH Prev'actifs en cas d'arrêt de travail

Mise en place d'une aide financière exceptionnelle pour les frais de garde des enfants

Face à la pandémie de Covid-19, les adhérents de la MNH sont tous mobilisés dans la lutte contre ce virus, et doivent faire face à des frais de garde occasionnés par le confinement de leurs enfants. D'autres, malheureusement touchés par la maladie, ne sont plus en capacité de travailler.

Fidèle à ses valeurs d'entraide et de solidarité, la MNH est présente, toujours aux côtés de tous ses adhérents, professionnels de la santé et du social et met en place **des aides d'urgence en supprimant les délais franchises de ses contrats « arrêts de travail » et en apportant un secours financier exceptionnel pour faire face à des frais de garde occasionnés par le confinement de leurs enfants.**

« La MNH répond présente pour aider et soutenir tous les professionnels de la santé et du social, comme elle le fait depuis 60 ans. Certains, à la retraite, ont même repris du service pour prêter main-forte aux équipes hospitalières en difficulté. Nos adhérents sont en première ligne dans la prise en charge des patients et la MNH s'engage pour les aider à surmonter la crise sanitaire. Je voudrais les remercier pour leur abnégation. » souligne Gérard Vuidepot, Président de la MNH.

ARRÊTS DE TRAVAIL : SUPPRESSION DES FRANCHISES

Pour ses adhérents en arrêt de travail, **la MNH supprime les délais de franchise de ses contrats Prev'actifs (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail) et peut ainsi indemniser leur perte de prime dès le 1^{er} jour.**

Cette prise en charge concerne tous les arrêts de travail entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2020.

SECOURS FINANCIER POUR LES FRAIS DE GARDE DES ENFANTS

Depuis sa création il y a 60 ans, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) met à disposition de ses adhérents, sous conditions de ressources, un fonds d'action sociale, véritable traduction de l'engagement social de la mutuelle et de l'esprit de solidarité mutualiste.

En complément d'autres aides, la MNH vient de créer **une aide exceptionnelle** qui sera versée aux adhérents confrontés à des frais de garde pour leur(s) enfant(s) ayants droit et âgés de 6 ans révolus à 11 ans : **un secours financier est de 200 euros maximum par enfant et pour toute la durée du confinement des enfants.**

Comment bénéficier de cette aide ?

Pour bénéficier de cette aide, les adhérents doivent déposer leur demande par email à l'adresse courrier@mnh.fr avec pour objet : aide exceptionnelle garde d'enfants.

Toutes les demandes seront instruites et traitées dès réception. Elles seront recevables jusqu'à deux mois à compter de la fin du confinement des enfants.

Le versement de cette aide est soumis aux conditions de ressources et sur présentation d'une facture de frais de garde.

A PROPOS DE LA MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS

La **Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des professionnels de la santé et du social (MNH)** est née le 1er février 1960 de la volonté des hospitaliers de couvrir solidairement leurs besoins de protection en santé. La MNH est la **première mutuelle du monde de la santé et du social, spécialiste de la couverture complémentaire santé et de la prévoyance des hospitaliers.**

La mutuelle a construit son action sur l'efficacité et la détermination à **défendre, sans compromis, le pouvoir d'achat et le bien-être des hospitaliers.** Elle agit pour **améliorer les conditions et les parcours de vie de ses adhérents**, en protégeant l'enfance, la famille, les personnes âgées ou handicapées.

En 2013, la Mutuelle Nationale des Hospitaliers a engagé une transformation unique dans le secteur des mutuelles et a créé, en 2018, le groupe **nehs, pour nouvelle entreprise humaine en santé** qui développe **une offre globale de services totalement dédiée au monde de la santé.**

La Mutuelle Nationale des Hospitaliers compte près de 600 000 adhérents et protège aujourd'hui près d'1 million de bénéficiaires, professionnels de la santé et ayants-droit.

Suivez l'actualité de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers sur www.mnh.fr et sur les réseaux sociaux.

CONTACT MÉDIAS

Jérôme Aubé | 06 29 82 76 55 | presse@groupe-nehs.com